



**MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE**  
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale  
Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

## **AVIS PUBLIC-ERRATUM**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2025-371 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 748 247.50\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Bouchette, le 4 mars 2026 :

Règlement 2025-371.

Ce règlement concerne un règlement d'emprunt pour la construction d'un garage municipal.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 36 rue principale, Bouchette, (Québec), aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bouchette, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Erratum : Correction de l'année du règlement.

  
Patricia Larivière  
Greffière-trésorière

# CERTIFICAT DE PUBLICATION



## MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale  
Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis portant sur *l'adoption du règlement 2025-371 concernant un règlement d'emprunt pour la construction d'un garage municipal* accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 mars 2026, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 9 mars 2026.

Erratum : Correction de l'année du règlement.

  
Patricia Larivière  
Greffière-trésorière